

DEPARTEMENT DE L'YONNE

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Séance du 8 juin 2009

CONVOCATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 2 JUIN 2009
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 15
JUN 2009
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le huit juin deux mille neuf à dix-neuf heures trente dans les salons de l'hôtel de Ville de Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET, Président.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Françoise RAISON, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Maâmar TALBI, Madame Manuelle MOINE, Madame Pascale DAVID-SAUZEA, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Guy DUCHENNE, représenté par Monsieur Alain GREMET,
Madame Gaëlle LASSUCE, représenté par Monsieur Mohamed BELKAID

ETAIT ABSENT : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Aménagement de la zone d'activité de la Petite Ile à Joigny (N° 39).

.../...

Conseil Communautaire du 8 Juin 2009

N° 39/2009

OBJET : Aménagement de la zone d'activité de la Petite Ile à Joigny

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Jovinien est propriétaire des parcelles au fond de la ZA, dont celle située en section BK n° 708

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'agrandir l'aire de détournement des Poids Lourds et de leur proposer un parking adapté.

CONSIDERANT l'estimation des travaux à 50 066.95 euros TTC, comprenant la voirie et ses travaux annexes, ainsi que l'éclairage public.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité.

APPROUVE ce projet d'aménagement et son estimation,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à lancer la consultation des entreprises

SOLLICITE l'attribution d'une subvention auprès des services de l'Etat

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents permettant le bon déroulement des travaux

RAPPELLE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2009

Pour copie conforme

Le Président,
Nicolas SORET



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'N' and 'S' followed by a long horizontal line.